



communiqué

Le 15 juin 1989

No 143

Date

Pour publication

LE GOUVERNEMENT PROCÉDERA À DES CONSULTATIONS SUR DES INITIATIVES CONTRE LE "SUPERFONDS" AMÉRICAIN

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires), John McDermid, ont publié aujourd'hui une liste de quelque 70 produits dont le gouvernement s'inspirera pour choisir des articles pouvant faire l'objet de relèvements de droits de douane. Le public est invité à présenter ses observations sur cette liste. Cette mesure est prise devant le refus des États-Unis d'éliminer leur taxe discriminatoire sur le pétrole importé depuis le Canada.

Le ministre Crosbie a annoncé, le 30 mars 1989, que le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures contre les États-Unis en l'absence d'un règlement satisfaisant de cette question.

Le ministre McDermid a déclaré que l'Avis qui sera publié le 19 juin 1989 dans la Gazette du Canada (copie ci-jointe) énumérera les produits importés des États-Unis pour lesquels on pourrait retirer des avantages tarifaires. L'Avis demandera aux parties intéressées de faire connaître leurs vues au plus tard le 7 juillet 1989. M. McDermid a ajouté que des relèvements de droits de un à trois points de pourcentage seraient envisagés pour des produits d'origine américaine aussi longtemps que la mesure discriminatoire américaine sera appliquée, ou jusqu'à ce qu'une compensation adéquate soit fournie.

Le ministre McDermid a souligné l'importance de consulter les parties canadiennes intéressées pour garantir que les produits les plus appropriés sont choisis à même la liste des articles pouvant être visés.

Le ministre Crosbie a indiqué que, à la fin de la période de consultation et après un examen minutieux des observations reçues, le gouvernement avait l'intention de choisir, à même la liste, des produits pour lesquels il demanderait au GATT l'autorisation de retirer des avantages tarifaires. Cette mesure serait prise en l'absence de toute

.../2